

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le onze mars à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents: Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Francis LAYUS, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : Mme Céline LEMBEZAT, MM. Louis COSTEDOAT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

OBJET: NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACO-ORTHEZ - AVENANT n° 4

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 27 septembre 2016 (relance après déclaration sans suite pour motif d'intérêt général de la procédure initiale, lot n° 4).

Ce marché a été attribué le 8 décembre 2016 à la société **Vidimus** (agence Isis) 64140 Lons pour un montant estimatif de **77 939.12 euros HT sur 4 ans** (Les prestations ont débuté le 1^{er} janvier 2017 et prendront fin au 31 décembre 2020).

Avenant nº 1:

Cet avenant 1 avait pour objet de confier à la mairie de Mourenx le nettoyage des vitres des ascenseurs des places Pierre Marie Curie et François Mitterrand. Le montant total de ces modifications générant ainsi une moins-value du montant total du marché soit la somme de 1 346,40 € HT.

Avenant nº 2:

Cet avenant 2 avait pour objet d'ajouter à compter du 1^{er} janvier 2019 le nettoyage des vitres de la nouvelle crèche, rue Xavier Darget et l'office de tourisme, place d'armes à Orthez. Le montant total de cette modification s'élève à 5 164 € HT soit +6.63 % du montant du marché.

Avenant n° 3 de transfert :

Cet avenant avait pour objet le transfert du marché public précité à la société Vidimus et en conséquence le changement du n° siret : 433 943 339 00054 ainsi que la modification du relevé d'identité bancaire.

La société Vidimus assume, à compter du 1^{er} janvier 2019, tous les droits et obligations contractés par la société Agence Isis lors de la signature du marché précité.

Avenant n° 4:

Le présent avenant a pour objet le nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure d'un bâtiment supplémentaire :

Bâtiment	Intervention	P.U. de l'intervention forfait	Qté	Montant Total HT
Pôle Ietech - Orthez	2 par an	672,00 €	4	2 688,00 €

Cette modification entraı̂ne une plus-value de 2 688 € HT, soit une augmentation de 3,45 % et 8,35 % des avenants cumulés sur le montant du marché.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- d'autoriser son Président à signer l'avenant n°4 au marché,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme, le Président de la communauté de communes,

Jacques CASSIAU-HAURIE